

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2021 à 20h00 selon convocation en date du 6 décembre 2021.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - M BUSSIERE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2021-079 : Indemnités d'aide à la confection des documents budgétaires

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que :
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions notamment son article 97.
VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
VU l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires ;
Madame Véronique BILLOT assurant ces missions de conseil auprès de la collectivité pour notamment l'élaboration des budgets de la commune et de la station-service ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident :

- ⇒ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- ⇒ D'accorder l'indemnité de d'aide à la confection des documents budgétaires à Madame Véronique BILLOT pour les budgets de la Commune et de la Station-Service ;
- ⇒ Que cette indemnité sera de 45,73 euros pour chacun des budgets ;
- ⇒ Que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 011, article 6225 du budget de la Commune et que les indemnités seront versées au mois de décembre 2021 ;
- ⇒ Que l'indemnité de conseil pour la Station-Service sera versée par l'intermédiaire du logiciel de paye sur le budget de la Commune et fera l'objet d'un remboursement de la part du budget de la station-service

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 019-211911300-20211210-D2021079-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 10 décembre 2021.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	10
Contre	2
Abstention	0

